Muyart de Vouglans, Pierre-François, Les loix criminelles de France dans leur ordre naturel (1780) | Le nécessité des lois

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0386
SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesMuyart de Vouglans, Pierre-François
Références bibliographiquesMuyart de Vouglans, Les lois criminelles de France dans leur ordre naturel
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31000344z
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Muyart de Vouglans, Pierre-François (1713 -- 1713)

TITRE	Les loix criminelles de France dans leur ordre naturel
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1780
EDITEUR	Paris : Merigot le jeune : Crapart : B. Morin , 1780

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5272?context=pdf

Marquis de Vauglenargues.
Les Lois criminelles de F.
1780.

La nécessité des lois

– Les lois divines prescrivent les devoirs de l'h. envers son créateur

– La loi naturelle "gravée par D. au cœur de l'h. et qui le porte à la recherche du souverain bien... est sur le fond. de cette rel. loi, qui est l'hérité celle de la loc qui ne tend qu'à entretenir les h. et à nourrir ou qui les lie entre eux d'amitié mutuelle et à la possession du Bien unique." (XXVII)

– "Les h. naissent pr malheur. sans porter leur mal pr en [de la loi nat.] suivre les seules préceptes et naissent au contraire entraînés par les passions de l'envie, de l'ambition et de la vanité, d'où sont survenues les guerres, les violences et les procès; il a fallu nécessairement des lois particulières pr les contenir dans leur devoir et pr empêcher l'oppression du bon pr le méchant, du pauvre pr le riche, et de la faiblesse pr les puissants; et à toutes lois que n. venons de décrire il le nomme Lois humaines

On les appelle aussi Lois de police, mais quelles, reprend pr l'ens. la sorte est de la société, ou les devoirs pr humains que les h.

ont à remplir les uns envers les autres,
sur qu'il s'agissait un nom de Religion."

(XXVIII)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/5272?context=pdf